



TRJV 2023

Règlement Sportif

FONDEMENTS

- Proposer aux jeunes pilotes régionaux des **confrontations ludiques**, sur toute la saison.
- Favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

CALENDRIER 2023

Les dates :

- 4 mars 2023, VC Pays Vallonnais, Trial et XC Enduro
- 15 & 16 avril 2023, Golène Evasion, Trial et XCO
- 6 & 7 mai 2023, CLIC VTT, Trial et XCO
- 20 & 21 mai 2023, VC de Besse, DH et Trial
- 10 & 11 juin 2023, Grizzly Bike Maurienne, DH et XCO

DESCRIPTION DES 3 EPREUVES

Répartition des épreuves :

- XCO - TRIAL
- TRIAL - DH
- DH - XCO

17/02/2023 sd/jc

ORGANISATION

Ces rencontres se déroulent sur deux journées ou exceptionnellement sur une journée avec accord de la Commission Jeune VTT.

- 2 disciplines sont proposées au choix des clubs organisateurs,
- Les disciplines proposées en priorité sont XCO, DH, Trial et Enduro.
- Pour les épreuves sur deux journées, les épreuves débuteront à 14h30 le samedi, pour permettre aux plus éloignés de ne pas se lever trop tôt.
- La remise des prix ne doit pas excéder 15h le dimanche.

SECURITE

Le port du casque est obligatoire pour toute personne évoluant sur le site de la course à vélo et les gants longs pour toutes les disciplines.

Les TRJV sont ouverts à tous à partir de la catégorie pupille et au poussin à la bonne volonté du club organisateur.

CATEGORIES

- U9 : 7 - 8 ans (hors TRJV)
- U11 : 9 - 10 ans
- U13 : 11 - 12 ans
- U15 : 13 - 14 ans
- U17 : 15 - 16 ans

REGLEMENT SPORTIF DES EPREUVES CITEES CI-DESSUS :

MATERIEL

- Le même vélo (cadre et fourche) sera utilisé tout au long de l'épreuve,
- Le vélo doit être obligatoirement de type VTT et il sera bagué pour la totalité du weekend,
- La taille des roues devra rester celle de la taille d'origine (exemple : 29 pouces),
- Si un changement de vélo est constaté, le pilote sera disqualifié (on entend par vélo l'ensemble cadre et fourche), les accessoires peuvent être adaptés aux épreuves,
- Le casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves,
- Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisées,
- Les protections DH devront être conformes aux protections décrites dans l'annexe 2
- Les protections ENDURO devront être conformes aux protections décrites dans le paragraphe Enduro.

ENGAGEMENT

- **Les inscriptions devront être réalisées avant le jeudi soir 20h.**
- **Si inscription sur place, mise en fin de grille sur les départs XC + majoration de l'inscription de 3 Euros.**
- La licence doit être obligatoirement présentée lors de l'inscription, à la table de retrait des plaques par le pilote.
- Les droits d'engagements sont fixés à 10 € pour un TRJV sur deux jours (soit 5€ par jour).

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

- Un classement individuel par catégorie sera établi.
- Il n'y aura pas de classement par discipline dans le but de privilégier la polyvalence.

17/02/2023 sd/jc



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

- Un nombre de points est attribué pour chaque épreuve en fonction de la place du coureur (grille à la fin du règlement).
- Le classement comprend les résultats du pilote (en points), en XC, en trial, en DH. En cas d'égalité pour le podium, le XC sera prépondérant.
- Si une épreuve regroupe 2 disciplines techniques l'arbitre déterminera l'épreuve prépondérante par un tirage au sort à l'issue du week-end.
- Les récompenses valoriseront les filles d'une part et les garçons d'autre part.
- Pour marquer les points, le coureur devra obligatoirement passer la ligne d'arrivée en ayant parcouru la bouche ou la piste DH dans le sens de la course.
- Seul sera admis l'abandon par blessure, constaté par le service de secours sur place, dans ce cas le pilote prendra les points du dernier.
- Seul un représentant du club (entraîneur, Président) sera habilité à portée réclamation auprès de l'arbitre.
- Les réclamations ne pourront excéder 30 min après affichage.

CLASSEMENT GENERAL DE TOUTES LES EPREUVES

- Un classement général sera établi au bout de la dernière épreuve, avec un joker, récompensant les 3 premiers de chaque catégorie garçon et fille.
- **Ce classement n'a aucun lien avec le mode sélection pour le TFJV.**

DESCENTE

Article 1 : DEROULEMENT

- Le repérage à vélo sera interdit la veille (samedi : si la course à lieu le dimanche)
- 1 passage de reconnaissance à vélo sera obligatoire avant de prendre le départ de l'épreuve.
- 2 manches chronométrés seront proposées
- Les départs individuels se feront toutes les 30 secondes minimums.

17/02/2023 sd/jc

- Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Lors de la 2^{ème} manche, le départ s'effectuera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.

Article 2 : SECURITE

Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont **obligatoires** (y compris pour l'encadrement) : voir détails en annexe 2 :

- Casque intégral monobloc homologué CE
- Gilet de Protection intégral ou dorsal et coudières
- Protection Genoux, Tibias
- Gants longs
- Maillot manches longues et pantalon longs (Le « Jeans » peut être accepté)
- Short de DH accepté (le short doit arriver au-dessous du Genoux)
- Le maillot doit obligatoirement recouvrir les protections

Article 3 : CLASSEMENT

Le meilleur temps des 2 manches sera conservé pour le classement.

CROSS-COUNTRY

Article 1 : DEROULEMENT

- Les départs des courses se feront par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15 sur 2 catégories), ou alors partir avec les garçons de leur catégorie, **2 places par ligne devront leur être réservées**
- Pour la première épreuve de la saison la mise en grille XC se fera par tirage au sort.
- Il est interdit de courir au côté du coureur ou d'accompagner celui-ci sur le circuit.
- Toute assistance sous quelque forme que ce soit est interdite : poussette, portage du vélo, ravitaillement liquide ou solide hors zone d'assistance. Si les faits sont constatés par une personne officielle de l'organisation, le pilote sera mis hors course.
- Une exception pourra être faite si la température excède 25°C pour le ravitaillement liquide.
- L'assistance technique sera acceptée dans la zone d'assistance prévue par l'organisateur.
 - Elle sera délimitée par un panneau à l'entrée de la zone, et un panneau à la sortie de la zone.
 - Seule l'assistance technique et le ravitaillement (liquide et solide) seront acceptés dans cette zone.

Article 2 : LE TRACÉ

Les temps objectifs pour chaque catégorie sont indiqués ci-dessous.

- U11 : 15 minutes +/- 5min
- U13 : 25 minutes. +/- 5min
- U15 : 35 minutes. +/- 5min
- U17 : environ 45 minutes +/- 5min

Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours.

17/02/2023 sd/jc



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

- Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires,
- Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux,

Article 2 : FORMAT DE COURSE

- Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie (U13, U15, U17), avec un seul passage par zone.
- Pour les catégories U11, deux zones spécifiques seront aménagées. Chacune de ces zones sera parcourue 2 fois par le jeune pilote.
- Si l'épreuve est ouverte aux U9 (hors TRJV), ils devront avoir 2 zones spécifiques (idem fille et garçons)
- Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages.
- Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section.
- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.
- Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.
- Chaque zone rapportera un maximum de 31 pts.
- Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.
Elles ont 3 valeurs différentes :
 - **flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)**
 - **flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)**
 - **flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)**
- Les portes sont numérotées de 1 à 6 et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.
- Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.
- Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section.

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com

- S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.
 - Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite.
- A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.
- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.
- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).
- La porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.
- La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.
- La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote l'a franchie sans appui.
- Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui touche, roule ou fait tomber une flèche ou le piquet avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.
- Le pilote qui survole une porte ne marque pas les points de celle-ci mais peut aussi continuer son évolution dans la zone.

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Au 5ème appui (5 pénalités)
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux appuis simultanément sur le sol ou sur un obstacle (main, pédale, pieds...).

17/02/2023 sd/jc



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.
- Lorsque la personne en parade touche le pilote.
- Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité.

IMPORTANT : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes

Article 6 : PENALITES

- Le pilote cumulera 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté.
- Définition des appuis :
 - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo (**sauf pneus**).
 - Seul l'appui du pneu est autorisé.
 - Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo.
 - La main est considérée comme un appui
- Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo.
 - Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre.
- Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

Article 7 : CLASSEMENTS

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com

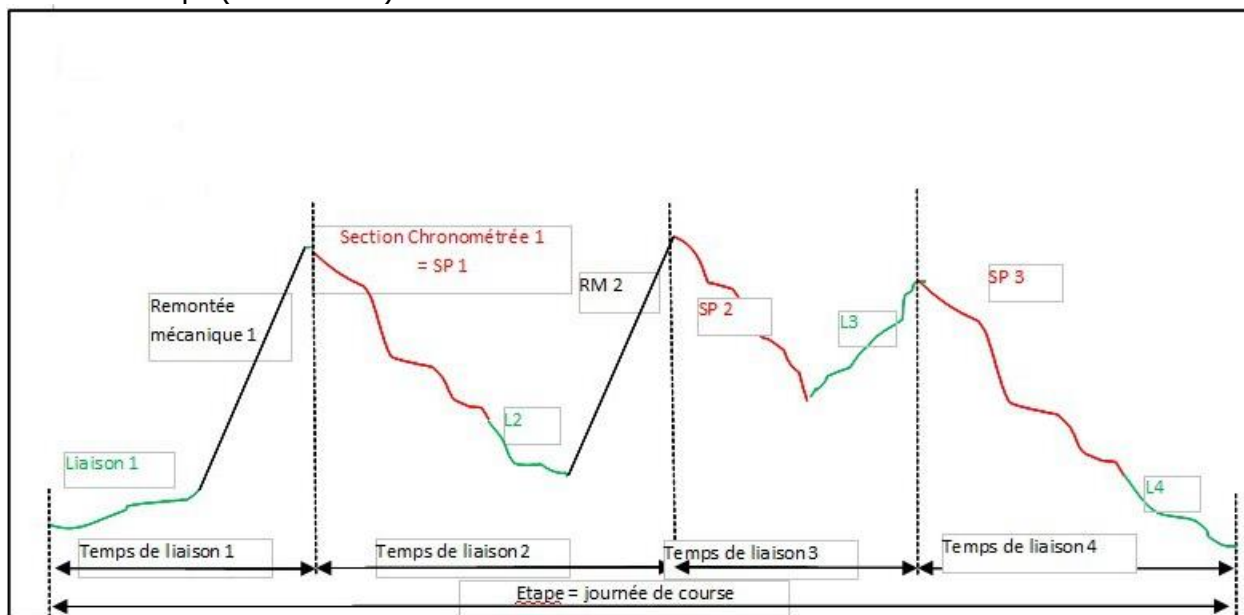


- Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones.
- En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalité (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...).
- Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

Enduro

DÉFINITION DE L'ENDURO VTT

Course de VTT composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrées). Les liaisons se font en VTT et peuvent emprunter une remontée mécanique. Les spéciales sont à profil descendant et ne peuvent comporter de portions de pédalage de plus de 15 à 20% en temps (voir tableau).



17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com

LIAISON

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées.

TEMPS DE LIAISON

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale, puis de la spéciale N au départ de la spéciale N+1 (le temps de la SP spéciale N est compris dans le temps de liaison, (voir croquis (le temps de la liaison)).

SECTION CHRONOMÉTRÉE OU SPÉCIALE

Cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

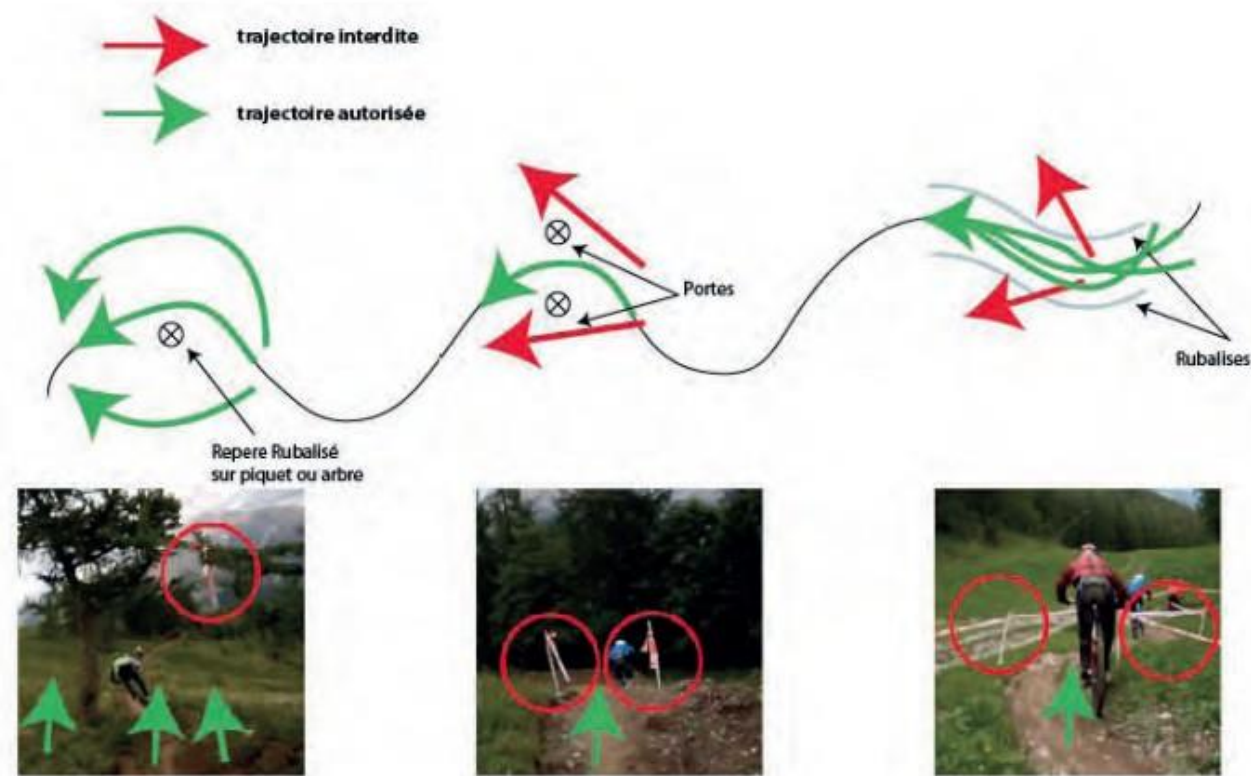
Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent faire entretenir leur VTT par un tiers.

TYPE DE PARCOURS

Durée des spéciales : 1 à 5 mn optimum Nombre de spéciales : 3 différentes minimum Description : utiliser de préférence les sentiers naturels et éviter au maximum les pistes permanentes VTT Descente. Le parcours est matérialisé par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un coureur sort accidentellement ou non du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.



ANNEXE 2



RECONNAISSANCES

Autorisées à pieds. **Strictement interdites en VTT le jour de l'épreuve.**

ASSISTANCE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS **(identiques à ceux de la descente)** :

	<i>En Spéciale</i>	<i>En liaison</i>
Obligatoire :	<ul style="list-style-type: none">- Casque integral- Genouillères- Gants longs- Protection dorsale- Pantalon long ou short de descente (Jean autorisé) <p>Les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Casque integral
Vivement conseillé	<ul style="list-style-type: none">- Coudières	<ul style="list-style-type: none">- Genouillères- Gants longs- Protection dorsale

CLASSEMENT

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités Le cumul du temps de la totalité des spéciales pour le meilleur doit totaliser plus de **10** minutes.

PÉNALITÉS

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 5 minutes si le collègue des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti,
- Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes,
- Non-respect du parcours balisé de 30" à la mise hors course,
- Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course,

- Présentation au départ sans les protections obligatoires refus du départ,
- Retard au départ refus du départ, temps de pénalité ou mise hors course,
- Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale mise hors course,
- Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course,

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

Un seul VTT par pilote pour la compétition, marqué (ou photographié) par un commissaire (changement à l'identique dans la zone technique validé par le commissaire).

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course, pour chaque étape. Pas de changement d'horaires, sauf décision des commissaires. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Départ individuel toutes les 30s conseillé (minimum toutes les 20s) ou par 2 ou 3 toutes les minutes.

Top 10 (à 30) pilotes : individuel toutes les 30s.

ENDURO JEUNE

DURÉES OPTIMUM CONSEILLÉES	U11	U13	U15	U17
Nombre de spéciale	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums
Durée des spéciales	30 s à 2 mn	30 s à 3 mn	30 s à 4 mn	30 s à 5 mn

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com



Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 mn à 6 mn	3 mn à 9 mn	4 mn à 12 mn	5 mn à 15mn
Durée maximum épreuve liaison comprises	1 h	1 h 30	2 h	3h

Annexe 1 : Barème des points

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME

22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1



Annexe 2 : Matériel de protection DH obligatoire



Casques intégral monocoque.



Gants



Protections genoux tibias.



Gilets intégral de protection

17/02/2023 sd/jc



COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLISME



Pantalons long DH ou Jeans et maillot longs (short de DH toléré).

XC Enduro

DÉFINITION DU XC ENDURO VTT

Une épreuve de XC ENDURO est une épreuve de Cross-Country se déroulant sous forme de Rallye. Le tracé de ce type d'épreuve se distingue sur la base des qualités suivantes : technique, polyvalence et physique.

Le XC Enduro est composée de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (sections non chronométrées) dont le classement est effectué sur la base du cumul des temps mis par le coureur à parcourir les spéciales (chronométrage individuel). Toutes les liaisons se font à la pédale.

Les spéciales, au minimum de trois par épreuve, sont à profil varié au format XC et ne doivent pas comporter de passages techniques et engagés nécessitant des protections spécifiques.

17/02/2023 sd/jc

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerrhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerrhonealpescyclisme.com

Si l'effort soutenu est forcément une composante présente sur un parcours de XC ENDURO, il ne faut pas qu'il prenne le pas sur l'aspect technique.

Le tracé est de préférence sinueux, pour que l'avantage soit donné au choix des trajectoires, à la maniabilité et à l'aisance du pilote. Interdiction d'utiliser des tracés typés DH ou Enduro engagées.

LIAISON

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées. Toutes les liaisons doivent se faire en vélo à la pédale.

TEMPS DE LIAISON

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale.

SECTION CHRONOMÉTRÉE OU SPÉCIALE

Cheminement balisé où les concurrents sont chronométrés individuellement.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent faire entretenir leur VTT par un tiers.

TYPE DE PARCOURS

Durée des spéciales : 2 à 7 mn optimum

Nombre de spéciales : 3 différents minimums - 8 différents maximums

Description : utiliser de préférence les sentiers naturels

Le parcours est matérialisé par des rubalises. Si un coureur sort accidentellement ou non du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.

RECONNAISSANCES

Reconnaissance libre autorisées.

ASSISTANCE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est

17/02/2023 sd/jc

autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS

L'équipement est identique à celui utilisé en XCO. Pendant toute la durée des épreuves, le port des équipements ci-dessous est obligatoire, sous peine de disqualification :

- Casque homologué CE avec jugulaire attachée
- Gants courts ou longs
- Le port de lunettes est fortement conseillé

CLASSEMENT

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités.

PÉNALITÉS

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 5 minutes si le collège des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti,
- Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes,
- Non-respect du parcours balisé de 30" à la mise hors course,
- Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course,
- Présentation au départ sans les protections obligatoires refus du départ,
- Retard au départ refus du départ, temps de pénalité ou mise hors course,
- Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale mise hors course,
- Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course,

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

17/02/2023 sd/jc

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Départ individuel toutes les 1' conseillé pouvant être abaissé (minimum toutes les 20s).

SPECIALES / CATEROGIES

DURÉES OPTIMUM CONSEILLÉES	U9	U11	U13	U15	U17
Nombre de spéciale	1 à 3	1 à 3	1 à 3	2 à 4	3 à 5
Durée des spéciales	2' à 5 mn	2' à 5 mn	2' à 7 mn	2' à 7 mn	2' à 7 mn
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 mn à 15 mn	2 mn à 15 mn	2 mn à 21 mn	5 mn à 28 mn	5 mn à 35 mn
Durée épreuve maximum liaison comprises	1 h 30	1 h 30	1 h 45	2 h	3h

17/02/2023 sd/jc



Annexe 1 : Barème des points

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1